



## Fiche pédagogique

### « Acteur de ma santé à domicile »

Le ministère des solidarités et de la santé organise **du 20 au 24 novembre 2017** la 7ème édition de la semaine de la sécurité des patients (SSP) en partenariat avec France Assos Santé. L'édition 2017 (SSP) a pour objectif de promouvoir les partenariats entre usagers et professionnels de santé.

Le CPias\* et le Ciss Auvergne Rhône-Alpes\*\*\* vous proposent une nouvelle plaquette destinée au patient et son entourage, de retour à domicile avec des soins, après une hospitalisation « **Acteur de ma santé à domicile : comment puis-je participer à la prévention des infections associées aux soins ?** ».

Ce nouvel outil répond aux objectifs du PROPIAS 2015\*\*, axe 1, « le patient est co-acteur de sa sécurité et participe à la déclaration des événements indésirables associés aux soins » et vise à :

- permettre au patient d'être acteur de sa santé sur son lieu de vie, à domicile
- prévenir les infections associées aux soins
- promouvoir l'hygiène des mains
- promouvoir le signalement d'évènement indésirable grave par l'utilisateur

La plaquette peut être diffusée :

- pendant l'hospitalisation : le professionnel de santé remet la plaquette au patient et son entourage, lorsque le retour à domicile est programmé
- dans le cadre d'une animation sur stand lors de la SSP : la plaquette permet d'engager la communication entre les professionnels de santé, usagers et représentants d'utilisateurs.

Elle est disponible sur notre site : [http://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Doc\\_Reco/usager.html](http://www.cpias-auvergnerhonealpes.fr/Doc_Reco/usager.html)

L'équipe du CPias Auvergne Rhône Alpes

\* Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins

\*\* Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins

\*\*\* Ciss Auvergne Rhône-Alpes : Collectif interassociatif sur la santé Auvergne Rhône-Alpes